



ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR – COVID 19

- Le port du masque est obligatoire en agence, salle de code et leçon
- Dès l'entrée dans l'établissement, l'élève doit se désinfecter les mains avec du gel hydroalcoolique
- 2 personnes maximum sont autorisées à l'accueil (l'élève et un parent, adulte, payeur...)
- Une distance physique d'au moins 1m doit être respectée entre tous
- Tous les documents nécessaires à l'inscription seront transmis par voie électronique
- Les règlements se feront en priorité par virement et carte bancaire
- La prise de rendez-vous se fera en priorité par téléphone, courrier électronique ou planning en ligne
- Le véhicule sera désinfecté après chaque leçon. L'élève pourra en plus, s'il le souhaite, nettoyer les commandes avec une lingette désinfectante
- En cas de symptôme du Covid-19, ou de non respect du présent règlement, il pourra être demandé à l'élève de quitter les locaux

ATTENTION : EN CAS D'ABSENCE DE MASQUE, L'ELEVE NE POURRA PAS ENTRER DANS LES LOCAUX ET LES VEHICULES



**UNE FOIS EN PLACE,
NE TOUCHEZ PLUS VOTRE MASQUE**